



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA



Chancellerie fédérale
Monsieur
Walter Thurnherr
Chancelier
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Date Sion, le 20 septembre 2023

Modification de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (utilisation des médias sociaux par l'administration fédérale). Réponse à la consultation

Monsieur le chancelier,
Mesdames et Messieurs,

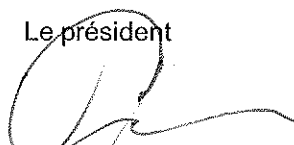
Suite à votre courrier du 16 juin 2023 concernant l'utilisation des médias sociaux par l'administration fédérale, le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris connaissance du projet de modification de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010) mis en consultation. Après examen, il n'a pas de remarques particulières à formuler.

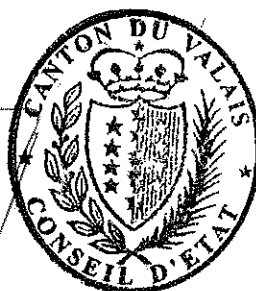
Le Conseil d'Etat du canton du Valais tient néanmoins à préciser qu'il a mis en place un concept de communication sur les médias sociaux de l'Etat du Valais en 2017. Celui-ci vise à renforcer et coordonner la présence des départements et services de l'administration cantonale sur les plateformes de contenus. Le concept et ses documents traitent notamment de la modération des contenus, des règles et des comportements acceptés ou non sur les plateformes, tout en se souciant du respect de la liberté d'expression des utilisatrices et des utilisateurs. Le canton du Valais veille aussi à ce que la majorité des contenus digitaux utilisés pour informer ses publics cibles soient également à disposition sur des plateformes qui permettent une utilisation sans inscription et sans algorithmes.

Le Gouvernement du canton du Valais vous remercie de l'attention que vous porterez à sa détermination et vous prie de croire, Monsieur le chancelier, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de sa haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



La chancelière


Monique Albrecht

Copie à recht@bk.admin.ch